



Le Conseil d'Etat

2992-2025

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Concerne : modification de la loi sur les forces hydrauliques (mise en œuvre de la motion 23.3498) - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt du projet de modification de la loi sur les forces hydrauliques concernant la suppression des droits d'eau immémoriaux.

Le Canton de Genève n'est pas directement concerné par cette modification légale dès lors qu'il n'existe pas, sur territoire cantonal, de droits d'eau immémoriaux.

Pour le surplus, notre Conseil salue le compromis proposé, au niveau national, entre préservation de la capacité de production d'énergies renouvelables et protection des écosystèmes aquatiques.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Thierry Apothéloz